



CC de la Plaine d'Estrées (Siren : 246000897)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Estrées-Saint-Denis
Arrondissement	Compiègne
Département	Oise
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	09/06/1997
Date d'effet	09/06/1997

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Sophie MERCIER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1, rue de la Plaine
Numéro et libellé dans la voie	BP 15
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	60190 ESTREES SAINT DENIS
Téléphone	03 44 41 31 43
Fax	03 44 41 28 56
Courriel	ccpestrees@wanadoo.fr
Site internet	cc-plaine-estrees.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	18 170
-----------------------------	--------

Densité moyenne 108,90

Périmètre

Nombre total de communes membres : 19

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
60	Arsy (216000240)	795
60	Avrigny (216000356)	375
60	Bailleul-le-Soc (216000398)	652
60	Blincourt (216000786)	97
60	Canly (216001248)	814
60	Chevrières (216001487)	2 030
60	Choisy-la-Victoire (216001511)	236
60	Épineuse (216002089)	254
60	Estrées-Saint-Denis (216002212)	3 874
60	Francières (216002527)	559
60	Grandfresnoy (216002816)	1 804
60	Hémévillers (216003053)	466
60	Houdancourt (216003152)	674
60	Le Fayel (216002279)	223
60	Longueil-Sainte-Marie (216003665)	1 956
60	Montmartin (216004192)	263
60	Moyvillers (216004366)	663
60	Remy (216005256)	1 840
60	Rivecourt (216005348)	595

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des déchets ménagers, assimilés et encombrants</i> - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>"1° Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; 2° Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; 5° La défense contre les inondations et contre la mer ; 8° Protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées."</i> - Autres actions environnementales <i>Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie : maîtrise d'ouvrage déléguée pour les études de choix d'assainissement et réalisation des mises à l'enquête publiques des zonages d'assainissement, participation éventuelles aux études réalisées en coordination avec les territoires et groupements voisins, et élaboration, mise en oeuvre et révision du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.</i>

Sanitaires et social

- Action sociale

Opérations d'intérêt communautaire en matière d'accueil de la petite enfance Toute autre action ou opération en matière sociale d'intérêt communautaire

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou éolienne, ainsi que de zones d'activité agricole ; politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales d'internationalisation (SRDEII) notamment : action de soutien, d'accompagnement, de développement du commerce, de l'artisanat et des activités de service et promotion du territoire de la Communauté de communes et prospection pour l'accueil d'entreprises nouvelles

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de loisirs, sportifs ou culturels, d'intérêt communautaire

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Suivi de la Charte du Pays Compiègnais. Coordination des actions et des financements, pour l'application des politiques élaborées dans le cadre du Pays Compiègnais et développées par les communes membres ; Elaboration, suivi, bilan et révision du SCOT. Les communes continuent à élaborer et à gérer leur document d'urbanisme (carte communale, PLU ...) de façon indépendante tout en prenant en compte les orientations du SCOT

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Création et réalisation de nouvelles zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

- Transport scolaire

Gestion des transports des élèves scolarisés dans les écoles maternelles et primaires vers le CAPE, dans le cadre de l'activité scolaire d'apprentissage à la natation.

- Organisation des transports non urbains

Etude et mise en oeuvre de toute opération contribuant à l'amélioration des transports publics et privés à l'échelle de la communauté et/ou dans le cadre des actions interterritoires ; Elaboration d'un Plan de Mobilité Rurale ; Actions permettant de répondre aux besoins croissants de mobilité liés à l'accès aux zones économiques et logistiques, de structurer le territoire et améliorer son attractivité et son accessibilité, de développer des offres nouvelles en matière de mobilité pour répondre aux enjeux liés au développement durable et notamment la mise en avant des modes actifs, de proposer une alternative pertinente à l'usage prédominant de la voiture individuelle et optimiser son utilisation (co-voiture)

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement, entretien et gestion de la voirie d'intérêt communautaire ; Entretien de la voirie communale par globalisation des travaux de gravillonnage, marquage au sol et fauchage de la voirie communale, par tranches tournantes, selon une méthodologie et des critères de sélection de la voirie concernée décidés annuellement par l'assemblée délibérante, et devant concerner au moins la moitié des communes membres.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Instauration de la taxe de séjour

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Elaboration d'un programme local de l'habitat (PLH) - il s'agit d'un document d'orientation dans le domaine de la politique de l'habitat à l'échelle du groupement. Chaque commune continue à décider et à mettre en oeuvre sa propre politique de l'habitat en cohérence avec le PLH.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

<i>Etudes d'actions contribuant à l'amélioration de l'habitat (telle que l'OPAH)</i>
Infrastructures
- Pistes cyclables <i>Aménagement et entretien des pistes cyclables d'intérêt communautaire.</i>
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>Mise en place et suivi du projet de territoire du bassin Compiègnois Mise en place et suivi du projet de charte du Pays Compiègnois</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Etude, coordination et suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire de la communauté de communes. Etude de l'établissement des réseaux de communication électroniques inclus l'élaboration, la mise en oeuvre, la gestion et la mutualisation d'un SIG relatif à ces réseaux. Services publics des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du CGCT notamment : établissement, mise à disposition et exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques ainsi que toutes opérations qui y sont liées. Fournitures des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres <i>Communication et promotion : Toute action de promotion, de communication, d'animation et d'information qui s'avèrerait justifiée et bénéfique à la population et aux entreprises du territoire de la communauté Groupements de commandes : Dans le cadre de groupements de commande tels que définis à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres, par conventionnement.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
60	SM des transports collectifs de l'Oise (200006039)	SM ouvert	409 585
60	SM Oise-Aronde (200024206)	SM fermé	315 021
60	SM du bassin versant de la Brèche (200075125)	SM fermé	325 163
60	SM du port fluvial de Longueil-Sainte-Marie (200014454)	SM ouvert	103 123
60	SM du département de l'Oise, pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés (200067619)	SM fermé	764 903

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)